

# Appel à projets 2016

## Favoriser l'accès aux dispositifs de soins pour les jeunes en situation de vulnérabilité

Prise de contact, rencontre, diagnostic, orientation

*Date limite de réception des dossiers de demande de subvention : 29 juin 2016*

### Contexte

Si la plupart des adolescents et jeunes adultes se portent bien, un certain nombre d'entre eux sont en grand désarroi et expriment leurs angoisses dans des comportements qui peuvent mettre leur vie en jeu.

Depuis quelques années, la Fondation de France aide les professionnels de la santé à mettre en œuvre les conditions d'une plus grande réactivité et d'une accroche thérapeutique plus efficace en direction des jeunes :

- souffrant de troubles des conduites alimentaires ;
- consommateurs de produits psychoactifs ;
- suicidants ou suicidaires.

En 2016, en raison de leur forte prévalence, elle souhaite poursuivre son action notamment sur ces problématiques, en intensifiant son soutien pour le dépistage, le diagnostic précoce et l'orientation vers un parcours de soins.

Ainsi, un tiers des suicidants a moins de 25 ans et, si la mortalité des jeunes par suicide est en recul depuis plus de dix ans, la France reste l'un des pays européens les plus touchés par ces morts prématurées. 16% des décès de la classe d'âge 15-25 ans lui sont imputables.

L'anorexie mentale et la boulimie sont des pathologies fréquentes et dévastatrices. Ces troubles des conduites alimentaires concernent en effet

600 000 jeunes en France et sont la 3<sup>e</sup> maladie chronique de l'adolescence après l'obésité et l'asthme. Une adolescente sur trois serait concernée par des crises boulimiques.

Enfin, l'usage de substances psychoactives (alcool, tabac, cannabis...) ainsi que certaines pratiques (jeux vidéo et internet) peuvent entraîner un risque de comportement addictif chez les jeunes avec des conséquences sur leur santé physique et psychique, leur vie sociale et affective, avec par exemple le risque de décrochage scolaire, d'isolement social voire, à terme, de marginalisation.

**Ces difficultés de l'adolescence ne sont pas une fatalité. Un dépistage et une prise en soin rapide et adaptée de ces jeunes, qui le plus souvent n'expriment aucune demande spontanée, permet de résoudre des crises avant qu'elles ne s'enkystent ou de prévenir leur chronicisation, des dommages irréparables ou des décès.**

### Objectif

L'objectif de cet appel à projets est d'améliorer l'accès aux soins pour les jeunes en situation de grande vulnérabilité et la capacité des professionnels en lien avec eux à agir au bon moment, à évaluer le trouble psycho-affectif sous-jacent, à amorcer une relation thérapeutique et/ou à optimiser la qualité de la relation thérapeutique déjà initiée.

## Les bénéficiaires visés par cet appel à projets

- **Les jeunes vulnérables, et leur entourage**, particulièrement ceux concernés par les addictions avec ou sans substance, par les troubles des conduites, notamment alimentaires, et par le risque suicidaire.
- **Les professionnels des structures accueillant des jeunes en difficulté** (missions locales, centres éducatifs fermés, maison des adolescents, maisons de quartier, centres sociaux, points d'accueil et d'écoute jeunes, etc.) **en partenariat avec des structures de soins, publiques ou privées participant au service public**, pour mettre en place ou développer des passerelles vers les soins.
- **Les professionnels des structures de soin, publiques ou privées**, participant au service public, pour intervenir « hors leurs murs » ou à distance, y compris en milieu rural, auprès de ces jeunes en situation de grande vulnérabilité.
- **Les professionnels des services hospitaliers**, publics ou privés à but non lucratif, qui accueillent des adolescents et jeunes adultes.

## Les initiatives concernées

Les projets recevables doivent concerner :

- **la formation des professionnels en lien avec les jeunes** pour améliorer leur capacité de repérage, dépistage, d'évaluation des symptômes présentés et d'orientation vers des dispositifs adaptés ;
- **l'expérimentation d'équipes mobiles mixtes**, co-pilotées par des professionnels de l'éducation ou du social et une équipe de soin pour aller vers les jeunes les plus en difficulté ;
- **la création ou la consolidation d'équipes mobiles, portées par des professionnels hospitaliers** pour étendre l'offre de soin auprès des jeunes ayant des difficultés à exprimer une demande d'aide et favoriser leur accès rapide aux soins. Les figures de la mobilité peuvent être diverses : déplacement sur des lieux collectifs, visite au domicile, co-consultation au cabinet du médecin traitant... ;
- **tout projet de dépistage, de diagnostic et d'accès aux soins, articulant les dimensions sanitaires, médico-sociales et sociales** pour des jeunes en situation de vulnérabilité.

## Qui peut répondre ?

Ces projets pourront être portés par :

- les services hospitaliers publics ou privés à but non lucratif qui accueillent des adolescents et jeunes adultes ;
- tout autre organisme de soin ou collectif de médecins libéraux œuvrant en étroite collaboration avec des équipes hospitalières ;
- les centres de soins en addictologie, les consultations jeunes consommateurs, les maisons des adolescents, les espaces santé jeunes, les points d'accueil et d'écoute jeunes... ;
- les missions locales, les établissements scolaires... ;
- les associations d'aide aux usagers et familles.

**Des contacts doivent nécessairement avoir été pris avec les bénéficiaires avant de déposer un projet.**

**Les associations et structures doivent justifier de deux ans d'expérience** auprès du public concerné.

## Les modalités de soutien

La subvention attribuée peut être annuelle ou pluriannuelle (maximum 3 ans), selon les besoins du projet, et pourra financer les frais d'investissement ou de fonctionnement liés au démarrage de l'action. Toutefois, pour les **projets de création d'équipes mobiles, le budget proposé doit être pluriannuel et cofinancé, afin de favoriser l'inscription de l'action dans la durée.**

Concernant **la formation, seuls les projets qui témoignent d'une dynamique et d'une réflexion d'équipe seront financés.** À l'inverse, les formations isolées, ne permettant pas de garantir la pérennité du projet au sein de la structure, sont exclues.

Tout projet de formation doit clairement faire apparaître le choix de l'organisme de formation, un devis, un budget détaillant les lignes de financement (déplacements, frais pédagogiques, etc.), le CV du formateur pressenti et la fonction des personnes bénéficiaires de la formation.

**Les dossiers incomplets ne seront pas examinés. La fourniture d'un budget détaillé du projet est obligatoire.**

Les modalités de participation et annexes attendues sont précisément indiquées sur les documents de candidature. Merci de vous y référer.

## Critères de sélection

Les projets seront analysés selon les critères suivants :

- la vulnérabilité des jeunes visés par le projet (situation sociale et familiale, contexte local, etc.) : les critères de vulnérabilité devront être objectifs ;
- la pré-identification des bénéficiaires et la manière dont ils ont été contactés ou encore les liens entretenus avec eux par la structure ;
- le contexte local, faisant clairement état des besoins identifiés mais aussi des ressources existantes pour les jeunes ;
- les liens et partenariats avec les structures de soin ;
- le réalisme de l'action en termes de file active, de capacité d'accueil, de temps nécessaire aux ressources humaines pour développer l'action ;
- l'évaluation de l'impact des actions sur les jeunes ;
- les cofinancements.

Une attention particulière sera portée aux projets co-portés par plusieurs structures liées entre elles par une convention relative à l'action proposée.

**Ne seront pas retenues les demandes concernant :**

- les charges récurrentes des structures ;
- l'organisation de manifestations ou autres actions ponctuelles ;
- la mise en œuvre d'actions de sensibilisation ou d'information généralistes ;
- la réalisation de projets présentés par des prestataires extérieurs et non par les interlocuteurs directs et habituels des familles ou/et des jeunes eux-mêmes ;
- le financement d'initiatives déjà réalisées ;
- le financement du remplacement des personnes en formation.

## Comment répondre ?

---

### Lettre de candidature et présélection

Les demandes feront l'objet d'une présélection sur lettre de candidature adressée le 29 juin 2016 au plus tard au siège de la Fondation de France, à Paris. Cette lettre-type est téléchargeable sur [fondationdefrance.org](http://fondationdefrance.org) (rubrique *Trouver un financement*).

Les demandeurs seront informés par courrier des résultats de la présélection.

### Dossier de demande de subvention

Seuls les demandeurs présélectionnés recevront le dossier-type de demande de subvention à renseigner. Dûment rempli et accompagné des annexes demandées, il devra parvenir le 14 septembre 2016 au plus tard au siège de la Fondation de France, à Paris.

### Instruction et sélection

Après instruction, les projets seront présentés à un comité décisionnaire début décembre 2016. La décision sera communiquée par courrier postal.

Fondation de France  
Programme Santé des jeunes  
40 avenue Hoche  
75008 Paris  
Tél. : 01 44 21 31 44  
E-mail : [santedesjeunes@fdf.org](mailto:santedesjeunes@fdf.org)

# Une logique de proximité

La Fondation de France est présente sur l'ensemble du territoire. Cette proximité permet un contact direct avec les donateurs, fondateurs et bénéficiaires et favorise l'adaptation des propositions de la Fondation de France aux réalités de terrain.

## Siège et Centre-Ouest

Programme Santé des Jeunes  
40 avenue Hoche  
CS 30001  
75008 Paris  
Tél : 01 44 21 31 44  
E-mail : [santedesjeunes@fdf.org](mailto:santedesjeunes@fdf.org)

## Grand Ouest

Départements 29, 22, 56, 35, 53, 72  
8 rue du Pré Botté  
35000 Rennes  
Tél : 02 99 38 24 22

Départements 44, 49, 37, 85, 79, 86  
5, rue Columelle  
44000 Nantes  
Tél : 02 51 83 20 70

E-mail : [grandouest@fdf.org](mailto:grandouest@fdf.org)

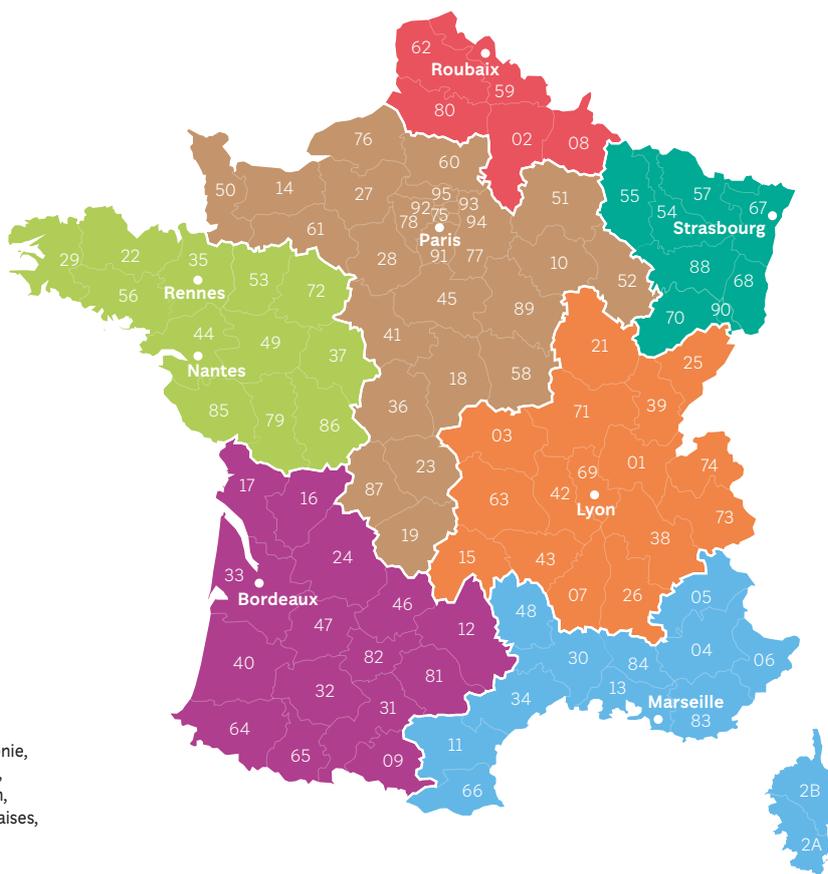
## Sud-Ouest

16 rue Montesquieu  
33000 Bordeaux  
Tél : 05 56 52 03 07  
E-mail : [sudouest@fdf.org](mailto:sudouest@fdf.org)

## France d'Outre mer

Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Terres australes et antarctiques françaises, Wallis-et-Futuna.

Programme Santé des Jeunes  
40 avenue Hoche  
CS 30001  
75008 Paris  
Tél : 01 44 21 31 44  
E-mail : [santedesjeunes@fdf.org](mailto:santedesjeunes@fdf.org)



## Nord

29 Grand'Rue  
59100 Roubaix  
Tél : 03 20 11 80 90  
E-mail : [nord@fdf.org](mailto:nord@fdf.org)

## Grand Est

10 rue Sainte-Marguerite  
CS 90012  
67083 Strasbourg cedex  
Tél : 03 88 22 78 68  
E-mail : [grandest@fdf.org](mailto:grandest@fdf.org)

## Centre-Est

19 rue de l'Arbre Sec  
69001 Lyon  
Tél : 04 72 10 92 30  
E-mail : [centreest@fdf.org](mailto:centreest@fdf.org)

## Méditerranée

42 rue Montgrand  
CS 20004  
13006 Marseille  
Tél : 04 91 90 08 77  
E-mail : [mediterranee@fdf.org](mailto:mediterranee@fdf.org)

Avec les 775 fonds et fondations qu'elle abrite, la Fondation de France a soutenu près de 150 000 projets d'intérêt général qui répondent à quatre grands enjeux : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, éducation, formation), l'environnement et le développement de la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

40 avenue Hoche  
75008 Paris  
Tél : 01 44 21 31 00  
Fax : 01 44 21 31 01  
[fondationdefrance.org](http://fondationdefrance.org)

